



Conseil économique et social

Distr. générale
23 avril 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

23 juillet 2023-22 juillet 2024

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Résumé des travaux menés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2023-2024)

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint un résumé des travaux menés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique au cours de la période 2023-2024.



Résumé des travaux menés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2023-2024)

Résumé

Un redressement du taux de croissance économique moyen en 2023 a démontré la forte résilience économique de la région Asie-Pacifique. Les projections de croissance stable pour 2024 et 2025 dissimulent toutefois des problèmes tels que la faiblesse de la création d'emplois, l'affaiblissement du pouvoir d'achat et l'augmentation de la pauvreté et des inégalités socioéconomiques dans la région, auxquels s'ajoutent les risques climatiques et la hausse de l'incertitude géopolitique.

Si la région n'est toujours pas en voie d'atteindre les 17 objectifs de développement durable d'ici 2030, les mesures prises par les pays de la région ont montré comment une vision à long terme pouvait devenir réalité. Pour atteindre les objectifs, des efforts concertés sont nécessaires, notamment pour étendre la protection sociale, accélérer la transition énergétique, tirer parti des innovations numériques et renforcer l'action climatique.

Le présent rapport comporte les données et analyses les plus récentes et offre une vue d'ensemble des travaux entrepris par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique au cours de l'année écoulée afin de faire progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Conseil économique et social souhaitera peut-être commenter les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et prendre note du présent rapport.

I. Introduction

1. Le rapport de 2024 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique montre que les progrès globaux de la région n'atteignent que 17 % de ces objectifs¹. Si des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les objectifs 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde) et 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), la mise en œuvre de l'objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) continue de régresser. Il reste des difficultés à surmonter pour atteindre ces objectifs, notamment les inégalités de genre, l'insuffisance de la couverture sociale, le chômage des jeunes et la triple crise planétaire que constituent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Parallèlement, un nombre croissant de pays en développement de la région font face à un risque élevé de surendettement, ce qui limite la capacité des États à investir dans les objectifs.

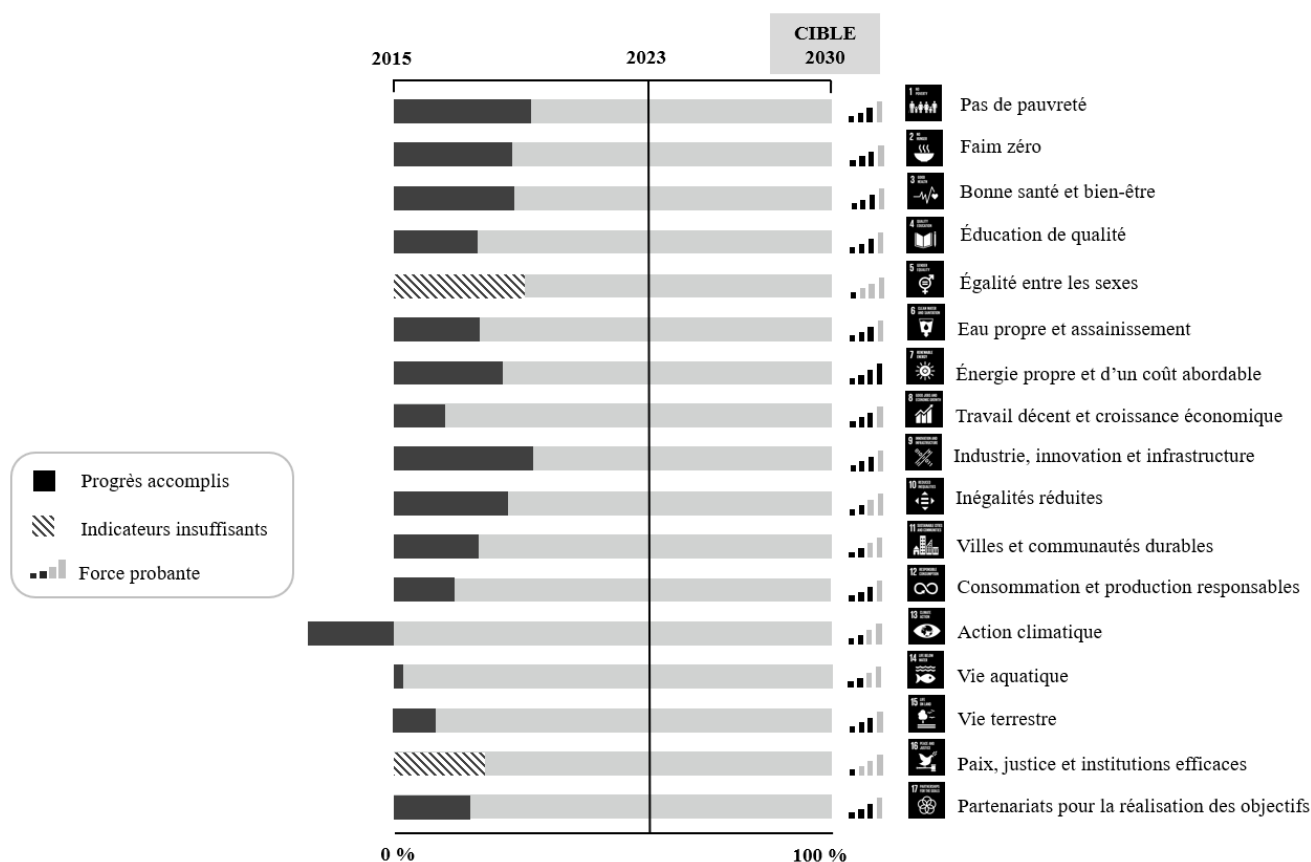
2. Les gouvernements de la région de l'Asie et du Pacifique doivent redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs et veiller à ne laisser personne de côté. Il est urgent de prendre des mesures concertées et d'investir plus largement, notamment pour étendre la protection sociale, accélérer la transition énergétique, tirer parti des innovations numériques et renforcer l'action climatique. Les initiatives à prendre sont notamment le renforcement des systèmes d'alerte précoce pour les catastrophes d'origine climatique, la promotion d'une transition énergétique durable et juste, l'accélération de la transformation du secteur des transports, la mise en œuvre d'options de financement inclusives et durables et l'amélioration de la disponibilité des données. Les partenariats, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, jouent un rôle essentiel dans la progression vers la réalisation des objectifs dans la région.

¹ Pour en savoir plus sur la méthode employée pour mesurer les progrès accomplis, voir *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2024: Showcasing Transformative Actions* (publication des Nations Unies, 2024), annexe I.

II. Faire avancer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région

A. Progrès accomplis dans la région au regard des objectifs de développement durable

Aperçu des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique



Source : *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2024: Showcasing Transformative Actions* (publication des Nations Unies, 2024).

3. Le rapport de 2024 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique montre que les avancées moyennes ont été très progressives et qu'en 2023, seulement 17 % de ces objectifs avaient été réalisés. De grands pas en avant ont été faits dans la réalisation des objectifs 1 et 9. En ce qui concerne l'objectif 13, inverser la tendance de régression est une priorité immédiate pour la région. Les petits États insulaires en développement sont ceux qui ont le plus besoin d'aide, car ils ont des défis considérables à relever. La région doit également s'attaquer aux fortes inégalités qui existent entre les pays qui la composent et au sein de ceux-ci, afin de ne laisser personne de côté.

4. Bien que les progrès globaux aient été lents, des réussites observées dans certains pays montrent comment il est possible de progresser encore dans les années à venir, par exemple en renforçant les systèmes de données et les politiques visant à améliorer la biodiversité et la protection de la nature, l'infrastructure numérique publique, la protection sociale et l'accès à l'éducation.

5. Lors du onzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, un examen approfondi des progrès de la région a été entrepris concernant les objectifs qui seront à l'examen lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, à savoir les objectifs 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

6. Les discussions du onzième Forum ont été alimentées par le rapport de 2024 du Partenariat Asie-Pacifique sur les objectifs de développement durable², dans lequel ont été mis en évidence les défis interdépendants des changements climatiques, de la pauvreté et de la faim, dont les groupes vulnérables subissent les conséquences de manière disproportionnée en raison d'une capacité d'adaptation et de ressources limitées. Les solutions pratiques pour relever ces défis consistent à adopter des pratiques agricoles durables et à envisager le système alimentaire de manière durable ; à élaborer des politiques d'emploi inclusives pour des métiers verts et décents ; à renforcer et élargir des systèmes de protection sociale visant à préserver les moyens de subsistance et à renforcer la résilience.

7. Lors du onzième Forum, les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et les parties prenantes ont souligné qu'il était urgent d'agir et d'accélérer pour atteindre les 17 objectifs. L'action doit s'appuyer sur une coopération multilatérale forte et durable et un multilatéralisme inclusif et en réseau, en particulier dans le sillage du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 et dans la perspective du Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024. Le onzième Forum a également été l'occasion pour les États membres et les parties prenantes d'échanger des informations sur les mesures politiques transformatrices permettant d'accélérer la réalisation des objectifs, notamment celles mises en avant dans les examens nationaux volontaires.

B. Développement social

8. La région de l'Asie et du Pacifique, qui abrite environ 60 % de la population mondiale, est un poids lourd économique, mais fait face à des disparités et des défis importants en matière de développement social, qui touchent tous les aspects de la société. Pour ce qui est d'atteindre les nombreuses cibles des objectifs de développement durable, un large fossé continue de séparer ceux qui ont le plus avancé de ceux qui ont le plus de chemin à parcourir. Parmi les défis à relever, on peut citer les évolutions démographiques rapides, les insuffisances de la couverture sanitaire universelle, le chômage des jeunes, le manque de travail décent et les inégalités de genre. La région doit affronter les conséquences des changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Des approches globales, axées sur l'être humain, le parcours de vie et les droits sont fondamentales pour mettre la dynamique des populations au service du développement durable, ce qui nécessite des partenariats inclusifs et un engagement politique. Les investissements dans la santé et l'éducation sont essentiels pour créer des sociétés inclusives, justes et durables. Au vu des effets des changements

² *People and Planet: Addressing the Interlinked Challenges of Climate Change, Poverty and Hunger in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, 2024).

démographiques et climatiques, il convient de mener une action concertée pour élargir la portée des systèmes de protection sociale aux personnes les plus exposées aux facteurs de vulnérabilité, notamment les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes, les travailleurs du secteur informel et les travailleurs migrants.

9. Ces 10 dernières années, l'espérance de vie, l'accès aux contraceptifs et la scolarisation des filles ont augmenté en Asie et dans le Pacifique, tandis que la mortalité maternelle a diminué. C'est dans ce contexte que plus de 400 représentantes et représentants de gouvernements, d'organisations de la société civile et de groupes de jeunes se sont réunis lors de la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, en novembre 2023. Ils ont souligné l'importance des politiques tournées vers l'avenir, de la collaboration régionale et des progrès fondés sur des données pour des sociétés durables, inclusives et prospères. Ils ont dégagé les grandes tendances ayant des conséquences économiques, sociales et environnementales, telles que l'évolution de la dynamique démographique, l'intensification de la crise climatique, l'augmentation des migrations, l'urbanisation croissante et la rapidité des progrès numériques. Sur fond de baisse de la fécondité et de vieillissement rapide de la population, les représentantes et représentants ont demandé un renforcement des relations intergénérationnelles et constaté la persistance des inégalités et des injustices sociales.

10. La Conférence a réaffirmé son attachement au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a recommandé que la CESAP et le Fonds des Nations Unies pour la population continuent d'aider les États membres de la CESAP à appliquer la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, ainsi que le Programme d'action et les textes issus de ses examens, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a également prié la CESAP, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et tous les autres partenaires intéressés, d'organiser une réunion intergouvernementale régionale chargée d'examiner, en 2028, l'application de la Déclaration ministérielle, ainsi que du Programme d'action et des principales mesures relatives à la poursuite de son application en Asie et dans le Pacifique. En outre, elle a décidé de transmettre le rapport de sa septième Conférence à la Commission de la population et du développement à sa cinquante-septième session, qui se tiendra du 29 avril au 3 mai 2024, afin de contribuer à l'évaluation de l'application du Programme d'action dans le contexte du Programme 2030.

11. Pour promouvoir les droits des personnes handicapées dans la région, la CESAP collabore avec des organisations de personnes handicapées par le biais d'un fonds d'affectation spéciale multidonateur et de projets de coopération technique. Il s'agit notamment du Groupe de travail pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032), dont les membres, représentant des gouvernements et des organisations de la société civile, ont pour mission de veiller à ce que les voix des personnes handicapées soient intégrées dans les initiatives régionales de développement tenant compte de la question du handicap. La CESAP associe activement les organisations de personnes handicapées aux processus intergouvernementaux, notamment à l'examen d'ensemble de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), dans le cadre duquel les points de vue de divers groupes de personnes handicapées ont servi à élaborer la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032).

12. Le secrétariat de la CESAP est à la tête de travaux visant à valoriser les soins à la personne et le travail domestique non rémunérés et à investir dans le secteur des

services à la personne dans la région, notamment au Cambodge, en Chine, en Indonésie et aux Philippines. Il continue par exemple de fournir un appui technique aux gouvernements pour la conception et la mise en œuvre d'initiatives politiques aux niveaux national et infranational qui reconnaissent, réduisent et redistribuent les responsabilités des femmes et des filles dans les soins à la personne et le travail domestique non rémunérés et encouragent la participation des femmes à la population active. Aux Philippines, par exemple, une loi sur la protection sociale des professionnels des soins à la personne a été promulguée en 2023 et une ordonnance provinciale sur les soins à la personne a été adoptée en dernière lecture. Au Cambodge et aux Philippines, des cadres nationaux d'investissement dans l'économie des services à la personne sont en cours d'élaboration, dans une approche à l'échelle de l'ensemble des acteurs publics.

13. En réponse à la résolution 78/177 de l'Assemblée générale et à la résolution 2023/15 du Conseil économique et social, le secrétariat continue d'aider les États membres de la CESAP à élaborer et réviser des politiques et des plans d'action intéressant les personnes âgées. Un répertoire de bonnes pratiques relatives à ces politiques et plans d'action a été mis en place et sert au renforcement des capacités³.

14. Sachant que la protection sociale joue un rôle décisif dans la réalisation des objectifs de développement durable, à sa sixième session, tenue en 2020, le Comité du développement social a adopté le Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique. Pour aider à son application, le secrétariat a créé une plateforme dynamique en ligne, appelée « Social Protection Online Toolbox » (outil en ligne sur la protection sociale), composée de nombreux éléments destinés à appuyer l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités, les activités de sensibilisation et les processus intergouvernementaux. Pour renforcer les capacités des États membres de la CESAP à promouvoir les systèmes de protection sociale inclusifs, cet outil comporte un simulateur de la protection sociale facile d'emploi et des modules de formation en ligne, que chacun peut suivre à son rythme, sur les régimes de protection sociale à toutes les étapes de la vie. Le secrétariat a aussi organisé des consultations nationales au Cambodge, en Géorgie, aux Maldives, en Mongolie et aux Philippines et une réunion multipartite d'examen en Türkiye pour faire le point des politiques nationales existantes et de l'état de préparation de chaque pays s'agissant de l'application du Plan d'action.

15. Dans sa résolution 74/11 sur le renforcement de la coopération régionale pour lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes en Asie et dans le Pacifique, la CESAP a demandé que les États membres continuent de bénéficier d'une assistance technique et d'activités de renforcement des capacités en matière de politique et de programme de lutte contre l'inégalité sous toutes ses formes. Pour s'acquitter de ce mandat, le secrétariat de la CESAP a organisé des ateliers d'initiation et de renforcement des capacités techniques en 2023 au Cambodge, aux Fidji, en Inde, en Mongolie, au Népal, aux Tonga et au Turkménistan. Outre la sensibilisation à l'engagement pris dans le Programme 2030 de ne laisser personne de côté, ces ateliers avaient pour thèmes principaux l'adaptation locale de méthodes innovantes et le renforcement des capacités et des compétences permettant de mesurer l'inégalité des chances et de déterminer qui est laissé de côté dans la réalisation des objectifs à l'aide de données nationales. Ils ont également offert des possibilités uniques de travailler avec les États membres de la région qui présentaient leurs examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023. Les Gouvernements cambodgien, fidjien, maldivien et mongol ont ainsi pu inclure dans leurs examens

³ Voir www.population-trends-asiapacific.org/.

nationaux volontaires des données empiriques sur les personnes les plus laissées de côté, suivre les progrès au fil du temps et trouver des réponses politiques.

C. Environnement et développement

16. Au cours des 60 dernières années, les températures dans la région ont augmenté plus rapidement que la moyenne mondiale. Les phénomènes météorologiques extrêmes et imprévisibles et les risques naturels sont devenus plus fréquents et plus intenses, entraînant le déplacement de populations, nuisant à leur santé et plongeant des millions de personnes dans la pauvreté. Sur les 10 pays les plus touchés par les cyclones tropicaux, les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses, six se trouvent dans la région Asie-Pacifique, où les systèmes alimentaires sont perturbés et les économies et les sociétés, fragilisées.

17. Afin d'accélérer l'action climatique et de réduire la vulnérabilité des populations de la région face aux effets des changements climatiques, la CESAP a adopté, à sa soixante-dix-neuvième session en mai 2023, la résolution 79/1, dans laquelle elle engageait tous ses membres et ses membres associés à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, réaffirmait qu'il fallait réduire immédiatement les émissions de gaz à effet de serre, et invitait tous ses membres et ses membres associés à coopérer davantage aux niveaux régional et sous-régional afin d'accélérer l'action climatique, notamment en encourageant les technologies énergétiques propres, la connectivité des réseaux électriques régionaux, la mobilité à faible émission et les systèmes d'alerte rapide, et en adoptant une approche faisant intervenir l'ensemble des pouvoirs publics pour améliorer la collecte et l'utilisation des statistiques relatives aux changements climatiques.

18. En collaboration avec le Programme alimentaire mondial, la CESAP a mis au point un cadre et un indice d'évaluation complets qui permettent de saisir les risques multidimensionnels qui pèsent sur trois résultats du système alimentaire : la santé humaine et la nutrition ; la santé et la durabilité des écosystèmes ; la prospérité partagée. Pour renforcer l'agriculture durable et intelligente face au climat, la CESAP a fourni un appui technique aux acteurs du secteur agricole au Cambodge, en Indonésie et au Népal en vue d'une meilleure gestion des résidus de paille et d'une amélioration de la surveillance de la pollution de l'air.

19. Pour relever le défi persistant de la pollution atmosphérique dans la région, la CESAP a continué de faciliter la collaboration entre les pays et entre les parties prenantes par l'application du Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique. Le Forum de haut niveau sur l'air pur en Asie et dans le Pacifique, tenu à Oulan-Bator en 2023, a rassemblé les États membres et les parties prenantes de la région afin de rendre opérationnel le Programme d'action régional par l'exploration plus poussée des domaines et des modalités de coopération, le renforcement des liens entre les initiatives existantes et la création de la possibilité d'échanger des connaissances et une expertise.

20. La CESAP a dispensé un cours en ligne sur le commerce et l'investissement intelligents face aux changements climatiques et pour le développement durable, élaboré à partir d'une analyse qu'elle a menée conjointement avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le secrétariat a également fourni une analyse des pertes alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement internationales et indiqué des mesures d'atténuation possibles, en s'appuyant sur des études de cas nationales.

21. La région abrite 54 % de la population urbaine mondiale. Même avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les villes de la région Asie-Pacifique avaient du mal à suivre le rythme de l'urbanisation, qui n'est souvent pas planifiée. Cette situation a conduit à des difficultés persistantes telles que la pauvreté urbaine, les inégalités multidimensionnelles et la dégradation de l'environnement⁴.

22. Dans ce contexte, la CESAP, en collaboration avec la ville de Suwon (République de Corée) et le Ministère coréen de l'aménagement du territoire, des infrastructures et des transports, a organisé le huitième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation à Suwon en octobre 2023. Plus de 1 800 personnes y ont participé, venues de 28 pays et représentant plus de 80 villes. Plus de 50 sessions parallèles et manifestations associées ont été organisées pour discuter des problèmes persistants et émergents liés au développement urbain durable dans la région Asie-Pacifique.

23. Lors du huitième Forum, des ministres et hauts fonctionnaires ont publié un communiqué de haut niveau sur le développement urbain durable en Asie et dans le Pacifique⁵. De plus, divers engagements volontaires en faveur du développement urbain durable ont été pris et cinq assemblées de parties prenantes ont été organisées. Par ailleurs, la deuxième édition des CityNet-ESCAP SDG City Awards (prix décernés par CityNet et la CESAP aux villes qui promeuvent les objectifs de développement durable) a eu lieu, et cinq villes de la région ont été récompensées.

D. Réduction des risques de catastrophe

24. La région Asie-Pacifique est de plus en plus menacée par les catastrophes provoquées par les changements climatiques. Rien qu'en 2022, elle a connu plus de 140 catastrophes, aux conséquences dévastatrices. Ces catastrophes ont coûté la vie à plus de 7 500 personnes, touché plus de 64 millions de personnes et causé des dommages économiques estimés à 57 milliards de dollars. Dans les scénarios de changements climatiques envisageant des hausses de température de 1,5 °C et 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, l'absence d'action immédiate aura pour conséquence de faire croître les risques de catastrophe plus vite que toute possibilité d'adaptation et de résilience et de mettre en péril le développement durable. En outre, le coût futur de l'inaction dépasse de loin le coût actuel des pertes liées aux catastrophes climatiques, les pertes annuelles moyennes passant d'un montant actuel de 924 milliards de dollars à près de 1 000 milliards de dollars dans un scénario de réchauffement de 2 °C, soit entre 2,9 % et 3 % du produit intérieur brut (PIB) régional⁶.

25. Pour renforcer la résilience de la région face aux risques de catastrophe, le Comité de la réduction des risques de catastrophe a formulé, à sa huitième session, en juillet 2023, plusieurs recommandations clés. Il a notamment recommandé l'élaboration d'une stratégie régionale visant à mettre en place les alertes précoces pour tous d'ici 2027, et la facilitation de la coopération en ce qui concerne les mesures d'adaptation. Plus précisément, le Comité a approuvé les propositions du secrétariat l'invitant à poursuivre l'élaboration d'une stratégie régionale à l'appui de la mise en œuvre, aux niveaux mondial et national, des quatre piliers des systèmes d'alerte précoce multidangères. Il a également recommandé que le secrétariat soutienne la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

⁴ *Crisis Resilient Urban Futures: The Future of Asian and Pacific Cities 2023* (publication des Nations Unies, 2023).

⁵ Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/Communique-final.pdf.

⁶ *Seizing the Moment: Targeting Transformative Disaster Risk Resilience* (publication des Nations Unies, 2023).

au niveau régional, en tenant compte du rôle essentiel du secteur de la santé pour faire face aux défis liés aux catastrophes, et renforce les mécanismes de coopération régionaux et sous-régionaux pour débloquer des financements, y compris par le biais du secteur privé, afin de renforcer la résilience.

26. Unique mécanisme de financement régional soutenant l'apprentissage en commun dans le domaine de la préparation aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, le Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques a été reconnu par le Comité de la réduction des risques de catastrophe comme étant particulièrement bien placé pour servir de catalyseur aux interventions dans la région afin de veiller à ce que tout le monde soit protégé par des alertes précoces d'ici à 2027 et de créer des synergies transfrontières. Créé en 2005 en réponse au tsunami survenu dans l'océan Indien, le Fonds d'affectation spéciale continuera de mobiliser un appui à une stratégie régionale visant à mettre en place des alertes précoces pour tous.

E. Énergie

27. La région Asie-Pacifique est responsable de plus de 40 % de la consommation d'énergie et de plus de 50 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales, et la demande en énergie devrait continuer de croître rapidement dans les années à venir. Cette situation pose des problèmes aux pays qui tentent de maintenir la sécurité énergétique et de faire en sorte que l'énergie reste abordable tout en s'efforçant d'atténuer les changements climatiques et leurs effets sur l'environnement⁷.

28. La réalisation des cibles associées à l'objectif 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), relatives à l'accès universel à des énergies modernes, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, repose sur l'augmentation du financement des technologies énergétiques propres et l'abandon des investissements dans les combustibles fossiles au profit d'autres solutions. Si de gros progrès ont été faits ces dernières années, une grande partie des investissements s'est concentrée sur un nombre relativement restreint de pays. Le manque d'accès à des services énergétiques modernes est l'un des plus gros obstacles qui restent à surmonter pour atteindre l'objectif 7. Dans la région, des millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité ou à des combustibles de cuisson propre, ce qui a de nombreuses conséquences négatives, notamment des atteintes à la santé, une dégradation de l'environnement et des difficultés économiques.

29. C'est dans ce contexte qu'en octobre 2023, les participantes et participants au troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie ont adopté la Déclaration ministérielle sur la création d'un futur énergétique sûr, durable et interconnecté pour l'Asie et le Pacifique. Dans la déclaration ministérielle, les Ministres de l'énergie et d'autres représentants de haut niveau des pays de la région ont exprimé leur détermination à lutter contre la pauvreté énergétique et à réduire les inégalités en matière d'énergie en Asie et dans le Pacifique ; redit leur détermination à faciliter l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ; réaffirmé l'importance de la connectivité énergétique et de la contribution que le commerce transfrontière peut apporter dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 ; invité les États membres à promouvoir davantage la connectivité des réseaux électriques régionaux et les échanges d'électricité afin de mettre en œuvre les stratégies définies dans la Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux

⁷ *Closing the Gap for SDG 7 in the Asia-Pacific Region: Regional Trends Report on Energy for Sustainable Development 2023* (publication des Nations Unies, 2023).

électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable ; constaté qu'il était nécessaire de maintenir des chaînes d'approvisionnement fiables, responsables et durables pour les minéraux, les matières et les technologies essentielles aux transitions énergétiques ; invité les États membres et les autres parties intéressées à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à assurer l'application du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources.

30. Les participantes et participants au troisième Forum ont invité les États, les organisations régionales et les autres parties prenantes à participer activement à des initiatives de collaboration et à des activités de mise en commun des connaissances et de renforcement des capacités afin de combler les lacunes et d'aider les pays qui manquent de moyens, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à progresser plus rapidement dans leur transition énergétique.

F. Transports

31. Les pays d'Asie et du Pacifique continuent de connaître une augmentation de la demande de transport de passagers et de marchandises, ce qui entraîne des coûts de transport élevés, des retards fréquents, une augmentation de la consommation d'énergie et des émissions, une congestion et des accidents de la route mortels.

32. Les activités menées dans le cadre du domaine thématique « connectivité des transports terrestres et de la logistique dans la région » du Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026) ont aidé les États membres de la CESAP à coordonner leur action pour le développement du réseau régional de transport terrestre, composé du Réseau routier asiatique, du Réseau ferroviaire transasiatique et des ports secs, ainsi que de leurs liaisons maritimes.

33. À sa dixième réunion, en juin 2023, le Groupe de travail sur le Réseau routier asiatique a étendu la couverture géographique du Réseau routier asiatique en Asie du Sud-Est et examiné les progrès accomplis sur la voie d'un réseau de transport, d'un maillage logistique et d'une mobilité efficaces et résilients pour la croissance économique, de systèmes et services de transport écologiquement viables, et de transports et d'une mobilité sûrs et inclusifs. Il a également demandé une plus grande collaboration entre les gouvernements, les organisations internationales, les établissements universitaires et les entités du secteur privé afin de promouvoir, selon qu'il convient, des initiatives nationales et régionales visant à créer des itinéraires du Réseau routier asiatique à faible émission de carbone et résilients⁸.

34. À sa huitième réunion, en septembre 2023, le Groupe de travail sur le Réseau ferroviaire transasiatique a décidé d'ajouter à l'Accord intergouvernemental sur le Réseau ferroviaire transasiatique une nouvelle annexe destinée à faciliter l'échange électronique d'informations le long du réseau. Il a également adopté la Stratégie 2030 sur l'accélération de la transformation numérique du rail dans la région Asie-Pacifique et pris acte des activités que mènent les États membres pour améliorer les opérations de transport ferroviaire. Les discussions ont principalement porté sur les moyens de renforcer l'application de l'Accord, notamment en établissant la liste des liaisons manquantes pour la connectivité des transports régionaux, en améliorant l'intégration avec le Réseau routier asiatique et les ports maritimes, en encourageant l'échange électronique d'informations, en renforçant les liaisons multimodales et en accélérant la transformation numérique du rail. De plus, le Groupe de travail s'est dit

⁸ ESCAP/AHWG(10)/6.

favorable à l'élaboration d'un instrument régional visant à renforcer la contribution du rail à la lutte contre les changements climatiques, et a formulé des recommandations sur les moyens de réduire à zéro les émissions dans le secteur ferroviaire d'ici à 2030⁹.

35. À sa cinquième réunion, en septembre 2023, le Groupe de travail sur les ports secs a réaffirmé qu'il fallait absolument envisager le développement des ports secs de manière plus globale, à savoir en tant qu'éléments des couloirs de transport multimodal, notamment ceux qui assurent les liaisons entre l'Asie et l'Europe et entre les différentes sous-régions de l'Asie et du Pacifique. Au cours de ses débats, il s'est penché sur les questions suivantes : l'augmentation de l'efficacité des ports secs et le renforcement de leurs interconnexions avec les réseaux de transport terrestre et avec les voies navigables intérieures ; la transformation numérique des ports secs afin d'améliorer leur résilience face aux chocs extérieurs ; le rôle des ports secs pour les pays en développement sans littoral. Il a souligné qu'il fallait renforcer la coopération pratique entre les opérateurs de ports secs situés dans différents pays. Il a invité les parties à l'Accord à mettre en place une plateforme dédiée à la coordination et à l'échange d'informations pertinentes sur les opérations des ports secs¹⁰.

36. Pour la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026), le secrétariat de la CESAP a collaboré avec les États membres dans les domaines de la sécurité routière et des transports et de la mobilité inclusifs. Plus de 30 pays ont participé à des consultations sous-régionales et à un dialogue régional sur les transports à faible émission de carbone et échangé au sujet des priorités qu'ils se sont fixées et des difficultés qu'ils rencontrent. En collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, le secrétariat s'est employé à réunir les gouvernements et les parties prenantes pour un dialogue de haut niveau à l'occasion de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin d'évaluer les mesures à prendre pour décarboner le secteur des transports et renforcer la résilience climatique, dans le cadre des efforts de mise en œuvre d'un mécanisme de coopération régionale sur les transports à faible émission de carbone. Vingt pays et quatre organisations ont adhéré à l'Initiative Asie-Pacifique sur la mobilité électrique. Un plan régional d'action pour la sécurité routière a été élaboré. En ce qui concerne les transports et la mobilité inclusifs, la rédaction de lignes directrices régionales est en cours d'achèvement. Leur objectif est de renforcer la capacité des décideurs en matière de transports et des autres acteurs clés à planifier des systèmes qui rendent les transports urbains plus accessibles, sûrs, socialement inclusifs et novateurs, en tenant compte des différents groupes sociaux, notamment les femmes, les personnes âgées, les utilisateurs de transport à faible revenu et les personnes handicapées.

37. Pour appuyer la transformation numérique des transports et la coopération régionale en vue d'un déploiement plus large de systèmes de transport intelligents durables et résilients, le secrétariat a élaboré une feuille de route régionale, en s'appuyant sur le Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026). Cette feuille de route présente les principales stratégies et les plans d'action correspondants auxquels les gouvernements d'Asie et du Pacifique peuvent se référer lorsqu'ils élaborent ou mettent à jour leurs politiques, plans et stratégies en matière de systèmes de transport intelligents.

⁹ ESCAP/TARN(8)/6.

¹⁰ ESCAP/DP(5)/5.

III. Renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

A. Financement du développement

38. Si la région Asie-Pacifique a connu une croissance économique relativement régulière et une inflation modérée en 2023, ce qui témoigne d'une bonne résilience économique, le rebond a été inégal et limité à une poignée de grandes économies.

39. Au niveau mondial, d'importants déficits de financement empêchent les gouvernements de tout faire pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et concrétiser les ambitions climatiques. Par exemple, les besoins annuels estimés entre 4 000 et 6 000 milliards de dollars pour la transition mondiale vers une économie bas carbone dépassent de loin les ressources financières disponibles. De même, le déficit de financement que connaissent les pays en développement pour atteindre leurs contributions déterminées au niveau national de 2023 à 2030 est énorme. Ces problèmes de financement sont aggravés par des conditions macroéconomiques difficiles à l'échelle mondiale, notamment en Asie et dans le Pacifique, caractérisées par une croissance économique relativement faible, une inflation relativement élevée, des taux d'intérêt élevés, une marge de manœuvre budgétaire restreinte et un surendettement public et des vulnérabilités en hausse.

40. Les décideurs doivent intégrer ces préoccupations macroéconomiques immédiates tout en continuant de s'employer à atteindre les objectifs de développement durable à plus long terme. Pour relever le formidable défi que représente le financement de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et la réduction à zéro des émissions nettes, les gouvernements, les autorités de contrôle et les institutions financières privées sont de plus en plus conscients qu'une transformation globale des politiques, des réglementations et des systèmes financiers est nécessaire. La mesure la plus urgente que doivent prendre les décideurs est de veiller à ce que les contributions déterminées au niveau national soient soutenues par des stratégies de financement nationales concrètes, ciblées et cohérentes¹¹.

41. Dans ce contexte, à sa quatrième session, tenue en novembre 2023, le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement a évalué les effets de l'augmentation des investissements dans les objectifs de développement durable sur la soutenabilité de la dette publique. L'objectif était de mieux faire comprendre la nécessité de mener une analyse de la soutenabilité de la dette publique à long terme, qui prenne en compte les investissements dans les objectifs de développement durable et l'action climatique, les incidences d'une telle analyse sur les politiques devant aussi être considérées. Le Comité a également examiné la note du secrétariat portant sur 10 grands principes qui sous-tendent les initiatives nécessaires au développement du financement durable en Asie et dans le Pacifique ainsi que leurs implications sur le plan des politiques¹².

42. Le secrétariat a fourni un appui technique visant à renforcer la capacité nationale d'exploiter des instruments climatiques et financiers innovants nécessaires à la réalisation des objectifs. Il s'agissait notamment d'une collaboration avec l'autorité de régulation des marchés financiers du Cambodge pour lancer le programme « Cambodia Sustainable Bond Accelerator » (Accélérateur d'obligations durables au Cambodge), afin d'aider les émetteurs privés d'obligations vertes à s'adapter et à se

¹¹ *Sustainable Finance: Bridging the Gap in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, 2023).

¹² ESCAP/CMPF(4)/6.

conformer aux meilleures pratiques du marché applicables, ainsi que de travaux d'aide au développement de cadres régissant les obligations vertes publiques au Bhoutan, à Sri Lanka et au Tadjikistan.

43. À Sri Lanka, afin de renforcer les capacités en matière de financement durable et de financement de l'action climatique, le secrétariat de la CESAP a dispensé à des fonctionnaires et à des représentants du secteur privé une formation portant notamment sur la gestion des risques climatiques et sur l'élaboration de règles relatives à la divulgation de l'information. Il a également procédé à une évaluation des besoins en vue d'une éventuelle conversion de dettes en mesures en faveur de la nature ou du climat dans le cadre de la restructuration de la dette du pays. Il a également fourni un appui technique pour le renforcement des capacités nationales en matière de cadres de financement nationaux intégrés au Samoa (en mettant l'accent sur les stratégies nationales intégrées de financement de la lutte contre les changements climatiques) et au Pakistan (en mettant l'accent sur la mobilisation de ressources nationales au moyen de l'augmentation des recettes fiscales provenant des systèmes fiscaux numériques). En outre, le secrétariat fournit un appui technique à la banque centrale de la Mongolie pour l'intégration des risques climatiques dans son analyse de la stabilité financière.

44. En 2023, la CESAP a collaboré avec toutes les commissions régionales et avec le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, dirigé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, afin d'évaluer la dette publique dans le monde et son impact sur le développement et d'étudier les possibilités qui s'offrent en matière de politiques. Cette collaboration a débouché sur une note d'orientation mondiale, une manifestation parallèle lors du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement en 2023, et un tableau de bord de la dette publique mondiale mettant en évidence les principales tendances de la dette aux niveaux mondial et régional et les priorités stratégiques fixées pour relever le défi de la dette mondiale et parvenir à un développement durable.

B. Technologie

45. Le passage à une économie numérique offre des possibilités à exploiter, mais aussi pose des problèmes quant à l'application du Programme 2030. La généralisation de l'utilisation de la technologie numérique pendant la pandémie de COVID-19 a donné lieu à de nouveaux dividendes numériques, mais a également creusé les fractures numériques.

46. Dans ce contexte, la CESAP a adopté la résolution [79/10](#), intitulée « Promouvoir la coopération et l'inclusion numériques dans le cadre du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026) », reconnaissant que l'initiative pouvait s'avérer utile comme plateforme régionale pour la promotion de la coopération, en vue de réduire la fracture numérique et de faire progresser la transformation numérique. La CESAP a également salué la proposition du Gouvernement kazakhstanaise d'accueillir une conférence ministérielle sur l'inclusion et la transformation numériques en 2024 et noté avec satisfaction l'initiative qu'il a prise de créer un centre de solutions numériques pour le développement durable qui aura pour vocation de fournir des solutions pratiques fondées sur le numérique en Asie centrale et au-delà.

47. Les technologies avancées telles que l'apprentissage automatique, l'informatique en nuage et l'analyse des données géospatiales sont à l'origine d'innovations dans les applications géospatiales qui rendent les données spatiales plus facilement disponibles, accessibles, abordables et exploitables.

48. Sachant le potentiel qu'offrent de telles innovations pour la réalisation des objectifs, la CESAP a adopté la résolution 79/9, intitulée « Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de Jakarta sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique ». En réponse, le secrétariat aide les pays à personnaliser et à utiliser des outils et des systèmes géospatiaux, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, pour des applications dans des domaines tels que la résilience agricole, la surveillance et l'atténuation de la pollution atmosphérique, l'aménagement urbain, la cartographie des zones à haut risque d'inondation et d'incendie de forêt, et la gestion de la sécheresse. Le secrétariat et les trois nœuds de service régionaux du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses ont organisé une série de webinaires sur les effets du phénomène El Niño. La base de données et le tableau de bord des bonnes pratiques dans le domaine des techniques géospatiales continuent d'être mis à jour pour faciliter la mise en commun de connaissances au niveau régional. En 2023, plus de 3 000 personnes ont renforcé leurs capacités à utiliser des outils innovants en suivant des cours en ligne gratuits proposés par la CESAP et ses partenaires.

C. Commerce, investissement et innovation

49. Le commerce international a été un moteur essentiel de la croissance et du développement en Asie et dans le Pacifique au cours des dernières décennies, puisqu'il a soutenu la croissance économique et sorti plus d'un milliard de personnes de la pauvreté. La dernière analyse du secrétariat montre que le commerce numérique est devenu une composante importante du commerce mondial, l'Asie et le Pacifique en apparaissant comme un acteur dynamique¹³. L'élaboration de cadres réglementaires pour le commerce numérique exige de renforcer la coopération et l'harmonisation. En outre, il est important que les pays de la région accélèrent la dématérialisation des procédures afin de rendre le commerce plus inclusif et de réduire son incidence négative sur l'environnement.

50. Dans ce contexte, à sa première session, tenue en février 2023, le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale s'est attaché à rendre le commerce plus compétitif, plus durable et plus inclusif, à promouvoir les partenariats public-privé pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, à mobiliser des investissements pour la réalisation des objectifs, à dynamiser l'innovation des entreprises pour un développement inclusif et durable, et à promouvoir la coopération régionale dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes pour parvenir au développement durable.

51. En outre, le Comité a formulé des recommandations dans les domaines suivants, visant toutes à accélérer les progrès du Programme 2030 : rendre le commerce plus compétitif, plus durable et plus inclusif ; renforcer encore la coopération en matière de commerce transfrontière sans papier ; interagir avec le secteur privé ; mobiliser l'investissement à impact et l'investissement étranger direct (IED) pour le développement durable ; promouvoir les entreprises et l'innovation commerciale ; généraliser les innovations.

52. En tant que coordonnateur de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable pour 2023, le secrétariat de la CESAP a publié une série de rapports dans lesquels il a souligné que la facilitation du commerce jouait un rôle important dans la réduction des vulnérabilités de la chaîne

¹³ *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2023/2024: Unleashing Digital Trade and Investment for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, 2023).

d'approvisionnement et du coût global des échanges, notamment des rapports établis conjointement avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et un rapport consacré aux sept pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Selon les conclusions de ces rapports, des progrès notables ont été faits dans la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce en période de pandémie ou d'autres types de crise. Il reste toutefois beaucoup à faire pour réduire l'usage du papier dans les transactions commerciales et garantir la participation effective des petites et moyennes entreprises et des femmes au commerce.

53. L'ESCAP a continué à soutenir la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, qui est entré en vigueur en 2021. À la fin de 2023, 13 pays avaient ratifié le traité¹⁴.

54. La CESAP a également apporté son aide à la négociation d'accords commerciaux plus inclusifs et durables et publié un manuel sur les options et les dispositions pouvant être intégrées dans les accords commerciaux. Un outil en ligne, l'Outil d'information et d'aide à la négociation commerciale (Trade Intelligence and Negotiation Adviser), a été amélioré pour donner davantage d'informations sur l'impact environnemental de différentes positions de négociation.

55. Le sixième Sommet des pays de l'ASEAN sur les entreprises inclusives, organisé en Indonésie et en ligne en août 2023, s'est particulièrement intéressé aux modèles d'entreprise inclusifs pour le développement durable. Avec l'appui technique de la CESAP, le Sommet a débouché sur une déclaration sur la promotion des modèles commerciaux inclusifs dans l'ASEAN par les ministres responsables du développement des microentreprises et petites et moyennes entreprises dans les États membres de l'ASEAN, ainsi que sur un plan d'action pour la promotion des entreprises inclusives pour la période 2023-2027, ce qui constitue un cadre pour le développement des entreprises inclusives dans la région.

56. Le Réseau des entreprises durables de la CESAP continue de se mobiliser auprès du secteur privé et de nouer des partenariats avec ce dernier, en particulier pour l'application du Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises. Le Forum Asie-Pacifique des entreprises, tenu en novembre 2023, a notamment mis l'accent sur la stimulation de la transformation verte dans le cadre du Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises. Une plateforme numérique consacrée au Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises a été officiellement lancée en mai 2023 pour aider les entreprises, en particulier les microentreprises et petites et moyennes entreprises, à collecter des données sur leur empreinte carbone et pour les encourager à communiquer au sujet de la durabilité.

57. La région de l'Asie et du Pacifique est le plus gros point d'origine et de destination de l'IED depuis 2019. Compte tenu de l'importance de l'IED dans la région, la CESAP a travaillé avec ses États membres pour leur permettre de mieux attirer l'IED et de l'orienter vers trois secteurs essentiels : la transformation numérique, l'action climatique et l'égalité des genres. Ces deux dernières années, elle a collaboré avec 15 gouvernements à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action pratiques et réalistes et de politiques en matière d'IED visant à attirer le bon type d'investisseurs dans un délai de cinq ans. Avec l'appui technique de la CESAP, le Gouvernement bhoutanais travaille actuellement à une nouvelle politique et à une nouvelle réglementation pour l'IED, dont l'élaboration devrait être achevée au deuxième trimestre de 2024. Des travaux sont également menés avec des

¹⁴ Azerbaïdjan, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Mongolie, Philippines, République de Corée, Tadjikistan, Timor-Leste, Turkménistan et Tuvalu.

organisations sous-régionales, telles que l'ASEAN, le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et Pacific Trade Invest, afin d'élaborer des plans d'action destinés à promouvoir les investissements régionaux et à cibler les investissements dans les chaînes de valeur à l'échelle des sous-régions. Le premier de ces plans d'action sera lancé à l'occasion du Forum de l'investissement de la CESAP et de l'ASEAN, qui se tiendra pendant le Sommet de l'ASEAN sur les entreprises et l'investissement, en octobre 2024.

58. Aux Fidji, la CESAP a appuyé la mise en œuvre de 15 initiatives en matière d'IED axées sur l'égalité des genres, dans le cadre desquelles trois entrepreneuses ont bénéficié d'investissements et obtenu des contrats d'exportation pour leurs entreprises en l'espace de cinq mois en 2023 et 2024, dont une entreprise appartenant à une femme qui a décroché un contrat d'exportation de 600 000 dollars. En Azerbaïdjan, au Kazakhstan, à Sri Lanka et au Tadjikistan, des travaux ont été entamés pour aider les start-up numériques et les petites et moyennes entreprises à repérer, cibler et convaincre les investisseurs étrangers directs. Ils se poursuivront en 2024 par un ensemble d'initiatives visant à permettre aux entreprises d'utiliser l'IED comme moyen de financer leur fonds de roulement et d'accroître les exportations de services numériques.

59. En coopération avec le système des Nations Unies pour le développement et ses partenaires, le secrétariat a réuni des entrepreneuses, des investisseuses, des femmes prestataires de services financiers, des décideuses politiques, des meneuses d'opinion et des représentantes de la société civile et d'organisations féminines locales pour le premier Forum de la finance féministe en août 2023. Les discussions ont contribué à mettre en lumière des solutions financières innovantes pour l'émancipation des femmes et ouvert la voie à une vision régionale de la finance féministe. Fort du succès de la Women's Livelihood Bond Series, une série d'obligations en faveur des moyens de subsistance des femmes émises en partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et la CESAP, Impact Investment Exchange a lancé son obligation orange, une catégorie d'actifs conçue pour les pays du Sud et par eux comme solution de financement de l'égalité des genres, dont l'objectif est de lever 10 milliards de dollars pour permettre à 100 millions de femmes de s'émanciper.

D. Données et statistiques

60. En moyenne, dans la région Asie-Pacifique, 52 % des indicateurs des objectifs de développement durable comportent deux points de données ou plus. Cependant, 39 % des indicateurs ne disposent d'aucune donnée. Malgré une évolution positive de la disponibilité des données au fil du temps, le rythme des progrès s'est ralenti. Les objectifs 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) restent ceux pour lesquels le nombre de données disponibles est le plus faible. Cela dit, davantage de données sont devenues disponibles pour les objectifs 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser), plus de 60 % des indicateurs étant couverts¹⁵.

¹⁵ *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2024*.

61. En 2023, un plus grand nombre de pays de la région se sont mis à utiliser les tableaux de bord d'évaluation des progrès pour leurs examens nationaux volontaires. Le secrétariat a fourni une assistance technique aux pays qui ont présenté leur examen national volontaire lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023, notamment le Brunéi Darussalam, les Fidji, la Mongolie, le Tadjikistan, le Timor-Leste et le Viet Nam. Cette assistance passait notamment par l'Outil de suivi des objectifs de développement durable au niveau national, que les gouvernements peuvent utiliser pour évaluer leurs progrès dans la réalisation des 17 objectifs.

62. Pour la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, la CESAP fournit une assistance technique et un appui au renforcement des capacités aux parties prenantes nationales concernées, par exemple au Bangladesh, aux Fidji, en République démocratique populaire lao, au Pakistan, aux Philippines et au Samoa. Cet appui a permis aux parties prenantes nationales de mener des évaluations des inégalités à l'aide de sources de données secondaires et de renforcer les capacités nationales en matière d'analyse démographique afin d'entreprendre des évaluations des inégalités.

63. Des progrès importants ont été faits dans la lutte contre les inégalités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil grâce à des initiatives de renforcement des capacités, à des évaluations des inégalités et à des dialogues politiques. Des effets positifs ont été observés, comme aux Fidji, où les incitations économiques à l'enregistrement des naissances se sont révélées efficaces. De même, une évaluation des inégalités en République démocratique populaire lao a permis de repérer les principaux obstacles à l'enregistrement et de proposer des recommandations concrètes pour améliorer la situation. Ces efforts s'inscrivent dans le droit fil de la Déclaration ministérielle sur la construction d'un avenir plus résilient grâce à un enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil inclusifs et du Cadre d'action régional, et tiennent compte de l'urgence qu'il y a de parvenir à un enregistrement universel et à s'attaquer aux disparités.

64. En 2023, la capacité des États membres à mesurer les progrès faits en matière de développement à l'aide d'indicateurs « autres que le PIB » a été grandement renforcée. Une assistance technique spécifique a été fournie au Bangladesh, au Bhoutan, aux Fidji, à la Malaisie, à la Mongolie, au Népal, aux Palaos, aux Philippines, au Samoa, à Sri Lanka et à la Türkiye. Elle a permis aux systèmes statistiques nationaux de renforcer leur capacité à mesurer les progrès faits au regard d'autres indicateurs du développement que le PIB (comptabilité des océans, des écosystèmes et des forêts, et statistiques liées aux catastrophes, statistiques environnementales et liées aux changements climatiques, notamment).

65. Pour promouvoir la mutualisation des connaissances, la CESAP a mis en place une communauté de pratique pour l'intégration des données, qui constitue pour les États membres et les experts internationaux un lieu d'échange d'expériences nationales sur divers aspects des mégadonnées dans les domaines des statistiques économiques, financières, sociales, liées au genre, environnementales et liées à la population. À cette fin, on a élaboré des guides sur l'utilisation des données d'observation de la terre au service des statistiques officielles. Des séminaires de formation et des webinaires régionaux ont été organisés pour aider les organismes nationaux de la statistique à mieux utiliser les mégadonnées, l'apprentissage automatique et la visualisation avancée des données dans les statistiques officielles. On a également amélioré la capacité des systèmes statistiques nationaux de développer et d'utiliser de nouvelles sources de mégadonnées, notamment des données géospatiales et des données de téléphonie mobile.

E. Renforcement de la coopération Sud-Sud

66. Les partenariats, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, sont restés une formule efficace permettant aux États membres de progresser sur la voie du développement durable et de s'attaquer aux questions transfrontières. Le secrétariat a facilité cette coordination et cette coopération par ses activités de développement des capacités, en mettant à disposition des cadres de concertation de haut niveau et en recueillant et en intégrant les bonnes pratiques, les études de cas et les retours d'expérience.

67. En novembre 2023, le Forum Asie-Pacifique des directrices et directeurs généraux pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire a tenu sa cinquième session qu'il a consacrée au thème de l'innovation numérique et de la coopération Sud-Sud. Cette session a réuni les directrices et directeurs généraux et les responsables d'organismes et d'unités chargés de la coopération internationale pour le développement, qui ont examiné les obstacles à la coopération Sud-Sud dans un monde de plus en plus numérisé et les moyens d'intensifier cette coopération, en particulier dans le cas des nouveaux prestataires d'assistance technique. Elle a également permis aux pays de présenter des solutions de développement novatrices récentes et de promouvoir des solutions d'innovation numérique pouvant être reproduites dans les activités de coopération Sud-Sud.

68. En 2023, les Gouvernements cambodgien, lao, thaïlandais et vietnamien, avec le concours de la CESAP, ont officiellement convenu d'élaborer un programme de collaboration Sud-Sud et de collaboration triangulaire en matière de science, de technologie et d'innovation, insistant sur leur engagement en faveur d'une croissance collective et du développement durable. Ce programme comprend cinq propositions : a) un programme de préparation à l'expansion pour les start-up régionales ; b) le développement du capital humain : élargissement des compétences technologiques et numériques de la main-d'œuvre et enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ; c) une alliance régionale de centres spécialisés dans le transfert de technologies et leur adoption ; d) une plateforme scientifique, technologique et d'innovation pour le recyclage en circuit fermé des emballages plastiques ; e) la conception de politiques pour la durabilité de la chaîne de valeur du manioc et l'appui à leur mise en œuvre. Cette initiative représente un effort stratégique visant à tirer parti des connaissances et des ressources collectives pour relever conjointement les défis du développement régional.

IV. Promouvoir une transition énergétique juste en Asie et dans le Pacifique

69. La région Asie-Pacifique abrite plus de la moitié de la population mondiale, représente plus de 40 % de la consommation mondiale d'énergie et plus de 50 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et est l'un des principaux moteurs de la croissance économique mondiale, alimentée par des combustibles fossiles. Sa situation énergétique est complexe, caractérisée par une demande en énergie croissante, une dépendance à l'égard des combustibles fossiles, des préoccupations en matière de sécurité énergétique et de dégradation de l'environnement, ainsi que les répercussions de plus en plus marquées des changements climatiques sur les économies et les sociétés. La transition de sources d'énergie conventionnelles à des sources durables est essentielle pour lutter contre les changements climatiques, s'attaquer à la pollution et atteindre les objectifs de développement durable, notamment parce que la région Asie-Pacifique est en régression par rapport à

l'objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions).

70. À sa cinquième session, tenue parallèlement à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris a demandé à toutes les parties de contribuer, entre autres, au niveau mondial, à tripler la capacité de production d'énergie renouvelable, à doubler le taux annuel moyen d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030 et à abandonner les combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques¹⁶.

71. Les gouvernements de la région Asie-Pacifique ont plusieurs défis à relever pour réaliser une transition énergétique juste ; ils doivent notamment accélérer les investissements dans les ressources en énergie renouvelable et les infrastructures de réseau dans un contexte de demande croissante, de coûts de financement en hausse et d'un endettement de plus en plus élevé. Les pays en situation particulière (c'est-à-dire les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) ne bénéficient pas pleinement de la baisse rapide des coûts des technologies de transition énergétique, la majeure partie du déploiement des ressources en énergie renouvelable ayant lieu dans les économies développées et les grandes économies en développement. Alors que les pays cherchent à accélérer, financer et guider leur transition énergétique nationale pour soutenir les ambitions de développement durable, il est essentiel qu'ils donnent également la priorité à la protection de l'environnement et à l'équité sociale, en veillant à ce que les populations vulnérables ne soient pas laissées de côté et à ce que les disparités économiques soient réduites au minimum.

72. En travaillant avec les gouvernements sur les facteurs fondamentaux d'une transition énergétique réussie, la CESAP s'est efforcée d'adopter une méthode intégrée et globale, et notamment de prendre en compte la dynamique de l'offre et de la demande dans le contexte de l'objectif 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), le rôle de la connectivité et l'importance croissante des minéraux essentiels à la transition énergétique.

73. Avec l'appui de la CESAP, les gouvernements ont pu élaborer des scénarios de transition énergétique fondés sur des données probantes grâce aux feuilles de route nationales en lien avec l'objectif 7, désormais achevées pour 16 pays et huit juridictions infranationales. Ces feuilles de route formulent des recommandations politiques et technologiques à l'intention des gouvernements pour qu'ils viennent à bout des obstacles qu'il leur reste à surmonter pour atteindre l'objectif 7 d'ici à 2030.

74. La Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable énumère neuf stratégies destinées à guider l'utilisation de l'intégration transfrontière des systèmes électriques comme outil de transition énergétique¹⁷. La stratégie 9 de la Feuille de route insiste sur l'importance de veiller à ce que la connectivité favorise le développement durable. La CESAP travaille à la mise en œuvre de cette stratégie et d'autres stratégies aux niveaux national, sous-régional et régional. Par exemple, en 2023, elle a lancé une feuille de route pour l'établissement d'un « couloir de l'énergie verte » en Asie du Nord-Est, pour laquelle la modélisation des scénarios de connectivité transfrontière a servi à démontrer la valeur de l'augmentation du commerce de l'électricité et qui donne des conseils pratiques et pertinents sur la façon de tirer parti de la connectivité pour accélérer la décarbonation

¹⁶ Voir [FCCC/PA/CMA/2023/16/Add.1](#), décision 1/CMA.5.

¹⁷ ESCAP/CE/2021/4, annexe.

des systèmes électriques et la réduction à zéro des émissions nettes. En Asie du Sud-Est, la CESAP travaille en étroite collaboration avec les parties prenantes pour appuyer le développement du Réseau électrique de l'ASEAN, notamment en offrant des activités de renforcement des capacités pour les autorités de contrôle et les réseaux publics, en soutenant le développement institutionnel et en facilitant le commerce multilatéral de l'électricité afin de favoriser l'intégration des ressources en énergie renouvelable.

75. La CESAP soutient de plus en plus les activités visant à développer des chaînes de valeur sûres et durables pour les technologies de transition énergétique. En 2023, elle a collaboré avec le secrétariat de l'ASEAN pour élaborer des principes relatifs à l'exploitation durable des minerais, qui ont été approuvés au niveau ministériel par les États membres de l'ASEAN. En outre, le secrétariat de la CESAP, dans le cadre du Groupe de travail de la transformation des industries extractives pour le développement durable, a dirigé l'élaboration d'une boîte à outils en ligne, destinée aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, pour l'exploitation sûre et durable des matériaux essentiels à la transition énergétique.

76. Afin de garantir un financement durable du développement, la CESAP collabore avec les gouvernements et les parties prenantes pour renforcer les capacités nationales, élaborer les cadres nécessaires à un financement vert et durable et, par l'intermédiaire du Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises, créer dans le secteur privé une dynamique de transition vers une économie à zéro émission nette.

V. Mettre les partenariats au service du développement durable

77. La CESAP soutient l'ASEAN dans l'application du Plan d'action ASEAN-Nations Unies pour 2016-2020 et du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU (2021-2025). La CESAP est le principal coordonnateur du système des Nations Unies pour les composantes de coopération économique, de coopération socioculturelle et de coopération intersectorielle du Plan d'action. Au-delà des domaines de la gestion des risques de catastrophe, du développement social et de l'autonomisation économique des femmes, les initiatives comprennent désormais des activités concernant la finance et l'investissement durables. Ces nouveaux domaines de collaboration offrent aux gouvernements des possibilités innovantes de financer leurs efforts de relèvement après la pandémie de COVID-19 et leurs activités en faveur des objectifs de développement durable.

78. La CESAP continue d'aider les États membres de l'ASEAN à mettre en œuvre la feuille de route de l'Association sur les complémentarités, en coordination avec le Gouvernement thaïlandais, qui est le chef de file de l'ASEAN pour le développement durable. Une concertation annuelle de haut niveau, coorganisée avec la Thaïlande et le secrétariat de l'ASEAN, permet aux États membres et aux partenaires d'échanger sur les difficultés que la sous-région rencontre dans la réalisation des Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et du Programme 2030. Les secrétariats de la CESAP et de l'ASEAN continuent de collaborer dans le cadre du Plan d'action pour veiller à ce que les initiatives et leurs résultats favorisent les efforts entrepris par les États membres pour parvenir à un développement durable dans la région et y contribuent.

79. La CESAP a activement soutenu l'élaboration de la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable, qui est conforme aux objectifs de la

Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050. En 2023, la CESAP a apporté son appui à l'examen décennal des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) qui a alimenté les discussions à la réunion sur ces modalités tenue aux Tonga en août 2023. Elle a également signé un important mémorandum d'accord avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique en mai 2023 afin d'approfondir la collaboration dans quatre domaines prioritaires : a) la promotion, la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable dans le Pacifique ; b) le renforcement de l'action climatique et du développement résilient ; c) l'amélioration de l'inclusion sociale et de l'équité ; d) l'élargissement des perspectives de coopération économique et commerciale régionale dans le Pacifique¹⁸.

80. La CESAP continue d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. En 2023, conjointement avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la Commission économique pour l'Europe, elle a tenu une réunion de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en Asie et en Europe. Cet examen a mis en évidence les améliorations faites dans les infrastructures physiques, telles que les infrastructures concernant les transports, l'énergie et l'informatique, dans l'ensemble de la région. Malgré ces progrès, il a révélé que le développement des infrastructures douces, qui sont essentielles à la facilitation du transit et du commerce, était nettement insuffisant, soulignant un besoin critique de renforcer la connectivité et la coopération régionales. Les enseignements tirés de cet examen contribueront aux discussions et aux préparatifs en cours au niveau mondial en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra à Kigali en juin 2024.

81. Le secrétariat de la CESAP a soutenu la collaboration au niveau régional au sein du système des Nations Unies pour le développement en assurant une fonction de coordination et de secrétariat dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique. La coalition thématique sur la révision à la hausse des ambitions en matière d'action climatique, dirigée par la CESAP et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a conduit l'évaluation annuelle des contributions déterminées au niveau national et de l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions afin d'éclairer les échanges entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les gouvernements avant et pendant la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle a également mené des activités de sensibilisation, consistant notamment à mobiliser les jeunes pour l'action climatique et à nouer des partenariats dans le cadre de la Conférence sur le climat et l'air pur.

82. En dirigeant le groupe de travail sur les données et les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, le secrétariat a apporté au système des Nations Unies au niveau des pays et aux gouvernements un appui au renforcement des capacités. En réponse au vieillissement rapide dans la région, le groupe de travail a mobilisé les énergies pour un appui à l'échelle du système à la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

¹⁸ Nations Unies, Bureau sous-régional pour le Pacifique, « Advancing Pacific Priorities 2023 », rapport, 29 décembre 2023.

VI. Conclusions

83. La région Asie-Pacifique fait face à d'importantes difficultés en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Elle est toujours aux prises avec les répercussions socioéconomiques de multiples crises, notamment la pandémie de COVID-19, la crise du coût de la vie, les catastrophes naturelles et la crise climatique. Toutefois, c'est également une région où des interventions passant par des politiques intégrées ont montré comment les gouvernements pouvaient accélérer la mise en œuvre des 17 objectifs, notamment en renforçant les données pour le développement, en exploitant le potentiel de la technologie et de l'innovation et en tirant parti de la transformation numérique.

84. Les discussions intergouvernementales qui ont été menées dans la région au cours de l'année écoulée ont mis en lumière les engagements pris pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que la dynamique à l'œuvre dans des domaines essentiels tels que la mobilisation des ressources pour le développement, l'accélération de la transition énergétique inclusive, la construction de la résilience face aux catastrophes et la prise en compte de l'évolution démographique. La CESAP continue de faciliter le dialogue sur les questions essentielles relatives au développement durable dans la région, s'emploie à apporter aux États membres un appui en matière de politiques intégrées pour relever les défis interdépendants concernant la mise en œuvre du Programme 2030 et, pour ce faire, renforce les partenariats avec le système des Nations Unies pour le développement, les organisations internationales, les établissements universitaires, les entités du secteur privé et les organisations de la société civile de la région.